

Geode Chemicals & Laboratories	<b>Fiche de Données de Sécurité</b>	Date : 15/02/2008
		N° de révision : 03
<b><u>PINTO Spot On</u></b>		<b><u>MSDS : GOU.SPT</u></b>

### 1. Identification de la préparation et de la société productrice:

Désignation de la préparation: PINTO Spot On insectifuge pour chien et chat.  
Préparation: Goutte à base d'extraits de margosa.  
Utilisation: Goutte préventive insectifuge repoussant les parasites (externe) des animaux de compagnies.

Fabricant de la lotion :

GEODE Chemicals & Laboratories sprl  
6, rue du Parc Industriel  
B-4540 Amay (Belgium)  
Tel.: + 32 85 25 09 74  
[info@geodechemicals.com](mailto:info@geodechemicals.com)

### 2. Informations sur les composés dans le produit fini :

Terpène d'orange, Fragrance,

Extraits de Margosa, 50 g/l N° CAS : 84696-25-3, N° CE 283-644-7

Pour la directive biocide 98/8 CE la substance est une molécule classée dans le type de production : 19 soit répulsifs et appâts.

### 3. Identification des dangers:

Risques spécifiques: Néant. Non considéré comme dangereux en utilisation normale.  
Inhalation : Néant. Non considéré comme dangereux à l'inhalation en utilisation normale.  
Contact avec la peau : Néant. Non considéré comme dangereux en contact avec la peau en utilisation normale.  
Contact avec les yeux : Non considéré comme dangereux en contact avec les yeux.

### 4. Premiers secours:

Le produit est mis en goutte individuelle de 1 ml à 3 mm en fonction de l'animal à traiter.

Inhalation: Néant. Non considéré comme dangereux à l'inhalation en utilisation normale.  
Contact avec la peau: Les irritations cutanées peuvent être traitées avec des crèmes grasses ou des onguents anesthésiques locaux.  
Contact avec les yeux: Picotements du/des yeu(x) en cas de contact direct avec le produit. Rincer immédiatement à l'eau au moins 15 minutes. En cas d'irritations persistantes, consulter un ophtalmologue.  
Ingestion: Ingestion en grande et/ou petite quantité peu probable. Rincer immédiatement la bouche à l'eau.  
Ne pas faire vomir, faire absorber du charbon actif, appeler immédiatement un médecin et téléphoner au centre antipoison.

### 5. Mesures de lutte contre l'incendie:

Moyens d'extinction appropriés: Moyens habituels.  
Moyens d'extinction contre-indiqués: Jet d'eau bâton.  
Dangers d'incendie: Faible.  
Équipement de protection spécial: Port d'un appareil respiratoire autonome.  
Autres recommandations: Éviter le rejet des eaux d'extinction dans l'environnement.

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:

Mesures après déversement :

- En faible quantité : Ramasser les gouttes à l'aide d'un balais, et de pelle. Si du produit liquide est sur le sol les épandages peuvent rendre le sol glissant, utiliser un absorbant/papier absorbant approprié. Après ramassage de l'absorbant nettoyer abondamment le sol à l'eau.
- En grande quantité : Endiguer le produit pour éviter un déversement vers les égouts. Utilisation d'un absorbant approprié. Après ramassage de l'absorbant nettoyer abondamment le sol à l'eau

## 7. Manipulation et stockage:

Manipulation:

Mesures collectives de protection: Assurer une bonne ventilation des postes de travail.

Mesures spéciales de protection: Se laver les mains et la peau découverte au savon après chaque manipulation.

Stockage:

Sensibilité à l'humidité: non observé(e).

Sensibilité à la lumière: non observé(e).

Sensibilité à l'oxydation: non observé(e).

Température de stockage: stocker à température ambiante.

Mesures spéciales de stockage: Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Lieux de stockage: Locaux frais et aérés.

Matières incompatibles de stockage: non connu.

Matériaux d'emballages à éviter: Fer et alliages ferreux.

Emballages recommandés: Plastique.

Autres recommandations: Ne pas réutiliser les emballages vides.

## 8. Protection individuelle et Contrôle de l'exposition:

Protection respiratoire: Sans objet.

Protection des mains: En cas de sensibilité ou de légères blessures aux mains porter des gants à usage unique en latex ou en vinyle.

Protection des yeux: Port de lunettes de protection.

Mesures d'hygiène spécifique: Laver les mains et la peau au savon après manipulation.

## 9. Propriétés physiques et chimiques:

Aspect: Liquide brun.

Stabilité: min 24 mois dans l'emballage d'origine à température ambiante.

## 10. Réactivité:

Réactions dangereuses: Non connu(e).

Produits de décomposition dangereux: Non connu(e).

## 11 Informations toxicologiques sur les extraits de Margosa :

Toxicité aiguë ingestion: LD50 > 5g/kg

Toxicité aiguë sur la peau : LD50 > 2g/kg. Peu provoquer une légère mais réversible irritation de la peau.

Commentaires: Ingestion peu probable.

Autres recommandations: Eviter les projections dans les yeux.

## 12. Informations écologiques:

Environnement: Ne pas rejeter les eaux de lavages dans les égouts et les points d'eau.  
Ecotoxicité: Néant.

## 13. Considérations relatives à l'élimination:

Neutralisation du produit: Incinération en centre agréé.  
Destruction emballages souillés: Bien vidé et bien rincer. Remettre à un organisme récupérateur spécialisé agréé.

## 14. Informations relatives au transport:

ADR: Non réglementé.  
IMCO: Non réglementé.  
IATA: Non réglementé.

## 15. Informations réglementaires:

Conseils de prudence: Tenir hors de portée des enfants,  
Conserver à l'écart des denrées alimentaires et des boissons, y compris ceux des animaux.  
Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer pendant l'utilisation.

Etiquetage complémentaire:

## 16. Autres informations :

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit. Cette énumération ne peut être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'enquérir de toutes les précautions et autres dispositions réglementaires éventuelles concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.

Les renseignements portés dans la présente fiche ont été introduits conformément aux indications prévues par les directives 88/379 CEE (préparations dangereuses) du 5 mars 1991 et 92/32 CEE (substances dangereuses) du 30 avril 1992.

Cette fiche complète la fiche technique d'utilisation, mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état des connaissances relatives au produit concerné à la date d'édition.

L'attention des utilisateurs reste en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.